

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 18 MAI 2021 A 18 H 30  
A L'EJMT DE TROUY**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

**Étaient absents :** Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

**Étaient excusée :** Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

**A donné pouvoir :** Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,  
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

.....  
Monsieur le Maire après avoir rendu hommage à Messieurs Georges BORNET et Bertrand DE COMMINES, invite l'assemblée à observer une minute de silence.

**I/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13/04/2021**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

**II/ POINTS INFORMATIFS**

**1. Covid-19**

Monsieur le maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que depuis la dernière séance de conseil, une nouvelle campagne de vaccination a eu lieu le samedi 15 mai à l'EJMT. Ceux sont 395 personnes (notamment assesseurs, élus du cher) qui ont pu être vaccinés ce jour-là en plus des 500 personnes déjà vaccinées en mars et en avril. La 2<sup>ème</sup> injection pour aura lieu le 12 juin prochain. La commune de Trouy a de nouveau candidaté pour être centre de vaccination éphémère en juillet et août. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au succès de ces journées de vaccination : la pharmacie de Trouy, le cabinet médicale, les élus, les services.

## 2. Elections Régionales et Départementales 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée que mercredi 19 mai se déroulera la mise sous pli de la propagande des élections départementales à l'EJMT. Plus de 12000 enveloppes doivent être préparées et pour ce faire, des agents municipaux se sont portés volontaires et la municipalité a fait appel aux jeunes inscrits au dispositif « je m'investis pour Trouy » devenus majeurs afin de renforcer les équipes. Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux que les élections se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin 2021, et qu'après accord de la préfecture, il est convenu que le bureau N°1 de vote habituellement installé en mairie sera délocalisé à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT pour avoir plus de place et respecter les mesures sanitaires. Il ajoute qu'une des prérogatives des élus est de participer aux élections en tenant les bureaux de vote, il les remercie pour leur inscription.

## 3. Bilan 2020/2021 des déclarations d'intentions d'aliéner (D.I.A.) non préemptées par la commune

Monsieur le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption. Dans le cadre des bilans de l'année 2020, le Conseil municipal est informé de l'état récapitulatif établi par le service urbanisme, des DIA 2020-2021 qui ont fait l'objet de décisions de non préemption pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020 et du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 avril 2021.

# III/ POINTS DES RENDUS COMPTES (DÉCISIONS)

## 1. Du MAPA N° 02-2021 portant sur le « nettoyage et curage des réseaux de voirie et de bâtiments communaux »

Le MAPA N° 02-2021 « nettoyage et curage des réseaux de voirie et de bâtiments communaux » est arrivé à échéance. Une nouvelle consultation a été effectuée pour une durée de 4 années. Trois prestataires ont été consultés et trois candidatures nous sont parvenues à la date butoir de remise des plis au 22 mars 2021. La commission a été consultée par mail le 6 avril 2021 et après l'analyse des offres suivant les critères fixés dans le règlement de la consultation, l'entreprise AEP St FLORENT SUR CHER a été retenue, sa proposition étant conforme au cahier des charges établi par la collectivité locale. Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à AEP pour un montant de 12 095.00 € HT pour une durée d'un an renouvelable 3 ans.

## 2. De la rénovation d'éclairage public présenté par le SDE 18

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** des plans de financement engagés, tels que ci-après :

<b>LIBELLE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18</b>	<b>PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE</b>
<b>Rénovation EP Av de St Amand (AU 0709)</b>	<b>2 409.96</b>	<b>1 204.98</b>	<b>1 204.98</b>

## 3. Du renouvellement triennal des baux commerciaux accordés à l'épicerie « Panier Sympa » et au charcutier-traiteur pour les locaux du bâtiment commercial de la ville de Trouy

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du renouvellement des bails susvisés portant maintien des loyers tels que ci-après :

	montant HT	montant TTC	surface	prix HT /m <sup>2</sup>	prix TTC /m <sup>2</sup>
TAHOUA Saïd	784.00	940.80	122.62 m <sup>2</sup>	6,39	7.67
PAPIN Nicolas	392,00	470,40	61.39 m <sup>2</sup>	6,38	7.66

## IV/ POINTS DÉLIBÉRATIFS

### VIE MUNICIPALE ET LOCALE : Franck BRETEAU, le maire conseiller communautaire

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**1. Installation d'un nouveau conseiller municipal, David NEDELEC, suite à la démission de Monsieur Olivier GALOPIN et actualisation de la composition des commissions municipales en découlant**

Suite à la démission par lettre en date du 21/04/2021 de Monsieur Olivier GALOPIN de son mandat de Conseiller municipal, dont une copie a été adressée à Monsieur le Préfet, l'assemblée peut être complétée par la désignation du suivant de la liste conduite par Franck BRETEAU, ayant remporté 1 111 voix et 23 sièges de Conseillers municipaux (communes de plus de 3 500 habitants), à savoir par Monsieur David NEDELEC. Monsieur le Maire rend compte de la participation de Monsieur David NEDELEC aux différentes commissions municipales : Vie de la cité ; Finances ; Travaux & Grands projets ; Communication et Urbanisme. Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** la constitution et la composition des commissions telles que ci-dessus.

**2. Projet Boulodrome : présentation d'un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 et actualisation du plan de financement pour le contrat départemental**

Le Conseil municipal à la majorité (2 votes contre Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD) **A ABROGÉ** la délibération N° 09-2021 du 20/01/2021 et la **REMPLECE** par la présente délibération ; **APPROUVE** l'opération « **réalisation d'un boulodrome** » constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux **pour un montant total HT estimé à 162 038.63 €** (sous réserve de devis complémentaires en attente), tel que ci-après présenté et dont le calendrier d'exécution est prévu pour 2021 ; **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR 2021, une subvention à hauteur de **56 528.02 €** représentant 35 % du montant HT des dépenses considérées éligibles (soit, 34 % du montant total de l'opération) pour aider au financement de cette opération, placée en **priorité n° 2** ; **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
<b>MISSION</b>	<b>2 370,10</b>	<b>ETAT /DETR 2021</b>	<b>56 528,02</b>	<b>35%</b>
Maîtrise d'œuvre	2 370,10	35 % sur dépenses éligibles HT		
<b>FOURNITURES ET TRAVAUX</b>	<b>159 668,53</b>	<b>DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération</b>	<b>54 000,00</b>	<b>33%</b>
Travaux Boulodrome	101 286,53	40 % sur une prévision initiale de 135 000 € HT		
Club house	57 852,00			
Levé topographique	530,00			
Eclairage public (dépenses non éligibles à la DETR)	<i>en attente</i>			
Réseaux divers (dépenses non éligibles à la DETR)	<i>en attente</i>	<b>Apport Ville de Trouy</b>	<b>51 510,61</b>	<b>32%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>162 038,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>162 038,63</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal à la majorité (2 votes contre Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD) **A APPROUVÉ** la nouvelle implantation de l'opération « **réalisation d'un boulodrome** » **pour un montant total HT estimé à 162 038,63 €** (sous réserve de devis complémentaires en attente), tel que ci-après présenté et dont le calendrier d'exécution est prévu pour 2021 ; **MAINTIENT** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une demande de subvention à hauteur de **54 000 €** représentant 33 % du montant total de l'opération et dont l'instruction est en cours par les services départementaux ; **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
<b>MISSION</b>	<b>2 370,10</b>	<b>ETAT /DETR 2021</b>	<b>56 528,02</b>	<b>35%</b>
Maîtrise d'œuvre	2 370,10	35 % sur dépenses éligibles HT		
<b>FOURNITURES ET TRAVAUX</b>	<b>159 668,53</b>	<b>DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération</b>	<b>54 000,00</b>	<b>33%</b>
Travaux Boulodrome	101 286,53	40 % sur une prévision initiale de 135 000 € HT		
Club house	57 852,00			
Levé topographique	530,00			
Eclairage public (dépenses non éligibles à la DETR)	<i>en attente</i>			
Réseaux divers (dépenses non éligibles à la DETR)	<i>en attente</i>	<b>Apport Ville de Trouy</b>	<b>51 510,61</b>	<b>32%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>162 038,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>162 038,63</b>	<b>100%</b>

## LA GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL ET LES RESSOURCES HUMAINES

### Création/suppression de postes liés aux parcours des carrières

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **A DÉCIDÉ** de la création de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ; d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ; d'1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 27h40 hebdomadaires ; de 2 postes filière animation, 1 adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe et 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 31h30 à compter du 01/06/2021 et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes à ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12.

➤ **Rapport relatif à l'obligation du droit à la formation des élus**

Après en avoir pris acte, le Conseil municipal, à l'unanimité **A ADOPTÉ** ce rapport.

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2020**

(article L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT)

<b>Elus bénéficiaires</b>	<b>Actions de formation financées par la commune</b>
	<b>NEANT</b>

➤ **Rapport relatif à l'obligation d'emploi des personnes en situation d'handicap pour l'année 2020 écoulée**

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal délibère et à l'unanimité **A ADOPTÉ** le présent rapport et la commune de TROUY n'est redevable d'aucune contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

**3. Approbation de l'avenant N° 4 au contrat de Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération présenté par le conseil départemental du Cher**

Le contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » a été signé en date du 16/10/2017, entre Monsieur le Maire de la ville de Trouy et Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher. Ce contrat définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Le 12/11/2020, la ville de Trouy a proposé une révision du contrat laquelle a été acceptée par le Conseil départemental par courrier en date du 16/11/2020.

Les projets présentés sont :

1. La phase 1-a de l'opération Château Rozé comprenant :
  - la réhabilitation du kiosque sis au Château Rozé en vue de créer un espace culturel et une miellerie ;
  - la réhabilitation des tours qui symboliseront l'entrée du château ;
  - l'installation d'aires de jeux et de parcours de santé dans le parc et le bois du Château Rozé ;
2. La réalisation d'un boulodrome ;
3. La rénovation thermique des écoles et du Centre de Loisirs et l'isolation phonique des salles de restaurants scolaires.

Cette révision doit faire l'objet d'un avenant n° 4 au contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » qui a pour objet de prendre en considération les demandes susvisées. Toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des Conseils municipaux et communautaires respectifs. Par délibération du 20/01/2021, le Conseil municipal a approuvé les demandes de révision présentées par la ville de Trouy et autorisé en conséquence Monsieur le Maire à signer l'avenant (référéncé n° 4) au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » en découlant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE DA-COSTA et Philippe MOUTAUD) **A APPROUVÉ** l'avenant N° 4 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » et **RÉITÈRE** son autorisation à Monsieur le Maire pour signer le présent avenant.

**4. Remise gracieuse des loyers des commerces visés par les fermetures administratives dans le cadre du troisième confinement**

au même titre que les remises gracieuses concédées en 2020 lors des deux précédents confinements, une nouvelle aide financière sera ainsi versée à l'esthéticienne, selon le principe même, où la ville viendra à nouveau « libérer » partiellement ou totalement, le débiteur du paiement de sa dette régulière par la double émission comptable d'un titre de recette correspondant à sa créance habituelle puis d'un mandat de paiement assimilé à un versement de subvention de fonctionnement effectué à son profit ; ce mandat sera rattaché à l'article 6574 du chapitre 65 du budget de l'entité concernée et permettra ainsi de se différencier de la simple procédure d'annulation ou de réduction d'un titre, émanant généralement d'une erreur matérielle. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** la proposition d'aide exposée ci-avant par remise gracieuse du loyer de Mme Laura CHOQUET et **DIT** que le rattachement comptable et budgétaire de cette décision, peut être rattaché aux crédits dûment prévus au préalable du budget primitif 2021 de l'entité annexe « Bâtiment commercial » concernée - article 6574 du chapitre 65 et que la somme totale de cette aide s'évaluera à 600 € HT, représentant des remises gracieuses concédées au titre des loyers respectifs d'avril et mai 2021, pour 360 € HT puis 240 € HT.

**LES FINANCES : Didier GEORGES, 2ème adjoint**

**LES FINANCES COMMUNALES**

**RECAPITULATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 TOUS BUDGETS CONSOLIDES**

INTITULE	RECETTES encaissées 2020	DEPENSES payées 2020	Résultats Exercice 2020	Reprises 2019	Crédits budget 2020 engagés et reportés sur 2021	Résultats de clôture 2020 définitifs	Excédent de fonctionnement capitalisé	Proportion en % par rapport au résultat global	Fonds de roulement financier correspondant
<b> FONCTIONNEMENT</b>									
CCAS	121 781,44	117 332,65	4 448,79	6 977,72		11 426,51	11 426,51	2%	11 426,51
Bâtiment commercial	27 235,08	12 021,44	15 213,64	6 422,16		21 635,80	3 225,41	1%	3 225,41
Bar-Café-Tabac-Pressé	16 281,95	5 436,28	10 845,67	2 024,24		12 869,91	440,99	0%	440,99
Résidence Seniors	360 699,34	359 199,34	1 500,00	0,01		1 500,01	143 189,46	31%	143 189,46
Budget général	3 065 676,57	2 565 755,03	499 921,54	463 438,48		963 360,02	309 918,20	66%	534 984,20
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 591 674,38</b>	<b>3 059 744,74</b>	<b>531 929,64</b>	<b>478 862,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 010 792,25</b>	<b>468 200,57</b>	<b>100%</b>	<b>693 266,57</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>									
CCAS	-	-	-	-	-	-			
Bâtiment commercial	17 753,84	18 410,39	656,55	17 753,84	-	18 410,39			
Bar-Café-Tabac-Pressé	91 990,78	12 428,92	79 561,86	91 990,78	-	12 428,92			
Résidence Seniors	329 580,09	302 131,73	27 448,36	114 241,09	-	141 689,45			
Budget général	735 589,57	872 712,95	137 123,38	291 252,44	225 066,00	653 441,82			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 174 914,28</b>	<b>1 205 683,99</b>	<b>-30 769,71</b>	<b>-286 755,97</b>	<b>-225 066,00</b>	<b>-542 591,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL en euros</b>	<b>4 766 588,66</b>	<b>4 265 428,73</b>	<b>501 159,93</b>	<b>192 106,64</b>	<b>-225 066,00</b>	<b>468 200,57</b>	<b>468 200,57</b>	<b>0%</b>	<b>693 266,57</b>

**1. Approbation des comptes de gestion et administratifs 2020 des budgets annexes (bâtiment commercial, résidences seniors-lotissement communal champ de la pâture, bar-café-tabac-pressé) et de la commune**

**Délibérations adoptées à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD)**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité, **A ADOPTÉ** les comptes administratifs 2020 « Bâtiment commercial » ; « Résidences seniors-acacias », de la « Commune » et du « Bar-Café-Tabac-Pressé » tels que présentés lors de la séance par Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire délégué aux finances.

**Délibérations adoptées à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** les comptes de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2020 et **A DÉCLARÉ** que les comptes de gestion ainsi dressés au titre de l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2. Approbation des rapports et bilans 2020 inhérents : au foncier, à l'obligation du droit à la formation des élus et au Fonds pour l'Insertion des personnes en situation d'handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP)**

➤ **Bilan foncier 2020**

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le bilan foncier 2020, lequel fait partie des annexes obligatoires des documents budgétaires conformément à la nomenclature comptable M14. L'adoption d'une délibération n'est plus obligatoire, toutefois Monsieur le Maire propose de conserver ce bilan à titre d'information.

## 5. Adhésion à l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux la lettre de Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne, en date du 29/03/2021, cette association ayant pour objectif de dynamiser les territoires en termes d'attractivité ferroviaire. Le Conseil municipal de la Ville de TROUY a toujours soutenu ces actions en participant au débat public et en adoptant des motions. Aussi, afin d'accélérer les actions de mobilités interbassins et de faire vivre les lignes ferroviaires, Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux d'adhérer à l'association pour un montant de 150 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** l'adhésion de la ville de Trouy à l'association « TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne » moyennant une cotisation de 150 €.

**LE CENTRE DE LOISIRS : Nathalie IMBERT, Conseillère municipale déléguée  
Conseillère communautaire suppléante**

**LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS, DES SEJOURS (Ete et petites vacances scolaires)**

### Fixation des vacances des animateurs saisonniers intervenant pour les séjours du centre de loisirs

La commune de TROUY emploie pour l'encadrement des différentes activités du Centre de loisirs, notamment durant les vacances scolaires des animateurs saisonniers, en moyenne :

- ⇒ 5 animateurs en moyenne et en fonction des réservations par séjour (tousaint, février, pâques et août) Pas de fonctionnement au séjour de Pâques 2021 suite à la crise.
- ⇒ 14 animateurs en moyenne et en fonction des réservations pour le mois de juillet
- ⇒ Cette année le nombre d'animateurs sera réduit durant l'été suite à la crise du COVID 19

Ces animateurs ont en général suivi une formation BAFA et proviennent de la commune de TROUY ou des communes partenaires. Après avis favorable du bureau municipal du 4 mai 2021, Madame Nathalie IMBERT, conseillère municipale déléguée à la gestion du Centre de loisirs et des séjours, propose une revalorisation des vacances des animateurs ainsi qu'il suit.

- ⇒ **Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance responsable de groupe : une vacation de 69,80 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇒ **Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance : une vacation de 62,87 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇒ **Animateur stagiaire BAFA : une vacation de 55,94 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇒ **Vacation nuit camping : 70,50 € par nuit**
- ⇒ **Vacation veillée : 35,82 € par veillée**

Après en avoir pris connaissance le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** le montant des vacances.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire a remercié l'assemblée et les services  
et a levé la séance à 19 h 39.**

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Trouy, le 25/05/2021

Le Maire,  
Franck BRETEAU



